

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.03.2019

**MEMBRES PRÉSENTS** : M. PEDENON Serge, DURAND Alain, ROMAIN Michel, DOMEJEAN Laurent, LAJANTHE Colette, LAGRENAUDIE Clément, VERT Fabrice, GAVA Gino, GIRARD Valérie, MANCINI Nicole.

**Absents** : MANIERE Nathalie, ROULAND Arlette, LATOUR Aimé, COLLAS Philippe.

**Pouvoir** : Philippe COLLAS à Serge PEDENON, Aimé LATOUR à Gino GAVA.

**Secrétaire de séance** : Colette LAJANTHE.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18h35 et il est procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 (budget général et budgets annexes) ;
- Vote des budgets annexes 2019 : camping, multiple rural et solaire ;
- Transport scolaire à la rentrée 2019-2020 et devenir du bus scolaire ;
- Visite du Sous-Préfet sur la commune ;
- Aire de jeux : finalisation de l'opération (subvention, devis, etc...) ;
- Organisation des élections européennes ;
- Questions diverses.

## **I – Vote des comptes administratifs et des comptes de gestions 2018 (budgets annexes et budget général)**

### **A) Budgets Annexes**

#### **1 – Energies solaires**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 557,70	12 928,56		12 928,56	3 557,70
Opérations de l'exercice	15 922,58	26 857,31	13 203,07	12 928,56	29 125,65	39 785,87
<b>TOTAUX</b>	<b>15 922,58</b>	<b>30 415,01</b>	<b>26 131,63</b>	<b>12 928,56</b>	<b>42 054,21</b>	<b>43 343,57</b>
Résultats de clôture		14 492,43	13 203,07			1 289,36
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 922,58</b>	<b>30 415,01</b>	<b>26 131,63</b>	<b>12 928,56</b>	<b>42 054,21</b>	<b>43 343,57</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 492,43</b>	<b>13 203,07</b>			<b>1 289,36</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>13 203,07</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		<b>13 203,07</b>
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002</b>	<b>1 289,36</b>	

## 2 – Multiple rural

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		152,02	10 884,54		10 884,54	152,02
Opérations de l'exercice	1 423,86	12 844,44	11 342,19	10 884,54	12 766,05	23 728,98
<b>TOTAUX</b>	<b>1 423,86</b>	<b>12 996,46</b>	<b>22 226,73</b>	<b>10 884,54</b>	<b>23 650,59</b>	<b>23 881,00</b>
Résultats de clôture		11 572,60	11 342,19			230,41
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 423,86</b>	<b>12 996,46</b>	<b>22 226,73</b>	<b>10 884,54</b>	<b>23 650,59</b>	<b>23 881,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 572,60</b>	<b>11 342,19</b>			<b>230,41</b>

### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>11 342,19</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		<b>11 342,19</b>
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002</b>	<b>230,41</b>	

## 3 – Camping

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			6 728,49		6 728,49	
Opérations de l'exercice	5 504,30	17 131,29	6 990,09	3 161,07	12 494,39	20 292,36
<b>TOTAUX</b>	<b>5 504,30</b>	<b>17 131,29</b>	<b>13 718,58</b>	<b>3 161,07</b>	<b>19 222,88</b>	<b>20 292,36</b>
Résultats de clôture		11 626,99	10 557,51			1 069,48
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 504,30</b>	<b>17 131,29</b>	<b>13 718,58</b>	<b>3 161,07</b>	<b>19 222,88</b>	<b>20 292,36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 626,99</b>	<b>10 557,51</b>			<b>1 069,48</b>

### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>10 557,51</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		<b>10 557,51</b>
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002</b>	<b>1 069,48</b>	

## 4 – Transport scolaire

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		234,99	5 328,81		5 328,81	234,99
Opérations de l'exercice	12 719,75	19 482,92	13 229,47	13 058,81	25 949,22	32 541,73
<b>TOTAUX</b>	<b>12 719,75</b>	<b>19 717,91</b>	<b>18 558,28</b>	<b>13 058,81</b>	<b>31 278,03</b>	<b>32 776,72</b>
Résultats de clôture		6 998,16	5 499,47			1 498,69
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 719,75</b>	<b>19 717,91</b>	<b>18 558,28</b>	<b>13 058,81</b>	<b>31 278,03</b>	<b>32 776,72</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>6 998,16</b>	<b>5 499,47</b>			<b>1 498,69</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>5 499,47</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		5 499,47
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002</b>	<b>1 498,69</b>	

**B) Budget général**

Le Maire donne connaissance, chapitre par chapitre, des différents montants en section de fonctionnement et d'investissement qui, globalisés, donnent les montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		73 931,17	45 558,93		45 558,93	73 931,17
Opérations de l'exercice	350 267,83	422 602,64	177 844,20	128 408,55	528 112,03	551 011,19
<b>TOTAUX</b>	<b>350 267,83</b>	<b>496 533,81</b>	<b>223 403,13</b>	<b>128 408,55</b>	<b>573 670,96</b>	<b>624 942,36</b>
Résultats de clôture		146 265,98	94 994,58			51 271,40
Restes à réaliser			34 686,80		34 686,80	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>350 267,83</b>	<b>496 533,81</b>	<b>258 089,93</b>	<b>128 408,55</b>	<b>608 357,76</b>	<b>624 942,36</b>
RESULTATS DEFINITIFS		146 265,98	129 681,38			16 584,60

Globalement, il apparait un excédent de fonctionnement de 16 584,60 €.

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>129 681,38</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		129 681,38
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002</b>	<b>16 584,60</b>	

En résumé, la somme excédentaire en fonctionnement est répartie pour 16 584,60 € en recette de fonctionnement 2019 au compte 002 et pour 129 681,38 € au compte 1068, section d'investissement pour apurer le solde déficitaire d'investissement.

En résumé, les données chiffrées des différents comptes de gestion du trésorier sont identiques de sorte que les comptes administratifs des budgets annexes, l'affectation des résultats et les comptes de gestion du trésorier sont adoptés à l'unanimité, sur les bases qui précèdent, hors la présence du maire.

**II - Vote des budgets annexes 2019 : camping, multiple rural et solaire**

**A – Camping**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 18 069,48 € dont, en recettes les loyers et en dépenses, les intérêts d'emprunt et le virement de l'excédent à la section investissement pour financer le capital des emprunts.

La section d'investissement ressort à 17 857,51 € comprenant en dépenses le capital des emprunts et le virement ci-avant de la section de fonctionnement.

## **B – Multiple Rural**

La section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses s'élève à 13 410,41 €. Les recettes proviennent des loyers et d'un virement d'équilibre du budget principal. Les dépenses correspondent aux intérêts, dépenses diverses et virement à la section d'investissement pour 11 900 €.

La section d'investissement ressort à 23 242,19 € dont 11 342,19 € en recettes et dépenses de résultat reporté du compte administratif 2018 outre 11 900 € de remboursement du capital des emprunts en dépenses et la même somme venant de la section de fonctionnement.

## **C – Energies solaires**

En fonctionnement, il s'équilibre à 27 700 € en recettes (facturations des productions d'électricité à EDF) et dépenses (intérêts d'emprunt, reversement à la section d'investissement pour paiement du capital de l'emprunt outre un excédent de 10 000 € reversé au budget principal).

En investissement, il ressort à 27 003,07 € dont 13 203,07 € d'excédents capitalisés en recettes et dépenses outre 13 800 € venant de la section de fonctionnement pour le règlement du capital de l'emprunt.

## **III - Transport scolaire à la rentrée 2019-2020 et devenir du bus scolaire**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite du rattachement des communes de Châtres et Peyrignac au RPI de La Bachellerie/Saint-Rabier à la rentrée scolaire 2018/2019, il sera mis en place à la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 une nouvelle organisation de ce territoire :

- Le site de La Bachellerie recueillera les élèves de maternelle plus le CP de tout ce territoire ;
- L'école de Peyrignac recevra les enfants de CE1 et CE2 de ce même secteur ;
- L'école de Saint-Rabier gèrera les élèves de CM1 et CM2.

Ainsi, le système de ramassage scolaire est complètement réorganisé et de ce fait il conviendra de conduire les élèves, le matin, de Peyrignac/Châtres à La Bachellerie puis Saint-Rabier (CM1 et CM2) soit 33 élèves et d'effectuer le parcours inverse le soir de sorte que le bus de ramassage de la commune de 23 places sera insuffisant. Plus précisément, la régie de transport scolaire actuelle ne peut plus être maintenue ce qui a conduit le service du conseil régional, à notre demande, à lancer un marché pour le circuit Peyrignac/Châtres à destination de La Bachellerie en retour.

En d'autres termes, le bus de la commune n'ayant plus d'utilité, il est donc proposé au conseil de le mettre en vente dès la fin de l'année scolaire en cours ce qui est accepté à l'unanimité pour un prix d'environ 30 000 €.

## **IV - Visite du Sous-Préfet sur la commune**

Dans le cadre du dépôt de la demande de subvention au titre de la DETR et à l'issue de la présentation de la commune comportant un certain nombre de commerces, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité nous rendre visite. La date et l'organisation de la visite restent à préciser.

## **V - Aire de jeux : finalisation de l'opération (subvention, devis, etc...)**

### **1) Le contexte et la finalité de l'opération**

En 2016, la commune a déjà réalisé une première tranche d'aménagement d'une aire de jeux sommaire, comprenant plusieurs jeux destinés aux enfants en bas âge (de 4 à 10 ans).

Le projet envisagé s'adresse plutôt à un public d'adolescents et accessoirement d'adultes et pourrait prendre la forme d'un « city stade » avec des buts de hand, basket, foot et volley dans un espace clos sur le plateau scolaire.

En effet, la commune compte une quarantaine d'enfants qui fréquentent les classes du RPI LA BACHELLERIE/ PEYRIGNAC et SAINT RABIER et il convient de leur offrir les équipements leur permettant de s'épanouir.

S'y ajoute la présence d'un terrain de camping 3 étoiles de 70 emplacements soit en équivalent habitant 280 personnes (70x4) plutôt jeunes et donc intéressés par ce type de services.

Cette nouvelle opération sera donc située à proximité immédiate de la première tranche susvisée et déjà réalisée pour constituer un ensemble ludique intéressant.

Qui plus est, rien n'interdit aux clubs du secteur de disposer de cet équipement pour leurs entraînements en « période humide » ou les terrains de plein air sont impraticables.

### **2) Pour ce qui est du financement, le maire rappelle au conseil qu'il a déjà été demandé les subventions suivantes :**

- Au conseil départemental par délibération du 28 Janvier 2019 ;
- A l'Etat au titre de la DETR par délibération du 28 Janvier 2019 également

Ces demandes sont en cours d'examen par les services concernés sans aucune certitude d'attribution ni quota.

Or, cette opération est éligible pour être subventionnée sur les crédits alloués au service de « la Jeunesse et les sports » (DDCSPP) hors-jeux d'enfants et il est donc demandé au conseil de l'autoriser à demander une aide à ce titre dont le montant est laissé à l'appréciation de la DDCSPP.

### **3) Attribution des deux lots aux entreprises les mieux disantes**

- Pour ce qui est du parcours ludique comprenant quatre équipements plus la pose ainsi que le city stade, c'est l'entreprise MEFRAN (qui a déjà réalisé la première tranche) qui est la moins onéreuse, à savoir 4 350 € HT pour le parcours ludique (pose comprise), et 8 090 € pour le City Stade, pose comprise et buts grillagés par mesure de sécurité.
  - S'agissant des opérations de terrassement, enrobé et clôture c'est l'entreprise TCTP, ZA du rousset à Azerat qui propose le meilleur prix à 12 643,5 €.
  - Soit au total, une dépense de 25 083,5 € HT.

Les 2 délibérations ayant trait, l'une à la demande de subvention auprès de la DDCSPP et l'autre à l'attribution des marchés aux entreprises MEFRAN et TC TP sont adoptées à l'unanimité.

## **VI - Organisation des élections européennes**

Au moins deux élus (dont le maire) seront absents pour cette élection et il est donc demandé aux élus présents de s'organiser pour assurer dans les meilleures conditions le déroulement de cette élection.

## **VII - Questions diverses.**

RAS

L'ensemble des questions étant évoqué, la séance est levée à 20h15.

**Le maire**  
**Serge PEDENON**

**La secrétaire**  
**Colette LAJANTHE**